



## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 JUIN 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MARSEILLE (13)** à :

ACHACHERA Naoëlle  
AHMETAJ Iliriana, avec Félicitations du jury  
BALDACCHINO Sarah  
BELHADJ'ALI Inès  
BOUTRY Jolène  
CORBEAU Axelle, avec Félicitations du jury  
D'ANASTASI Fiona  
DI MILLA Axelle  
DOUBI Nihad  
HOCQ Bénédicte  
KLOUA Melissa  
LABIDI Asma  
NONNON Claire  
PY Clara  
SAHRAOUI Sofia  
VILORIA Noémie, avec Félicitations du jury

Fait à Paris, le 29 juin 2023  
la présidente du jury,

Sandrine LEANDRI

*Décision à titre purement informatif.  
Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.  
Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.*